

POLE FINANCES ET SERVICE A LA POPULATION
DIRECTION FINANCES
315/CF

ARRETE n° 22/2023

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

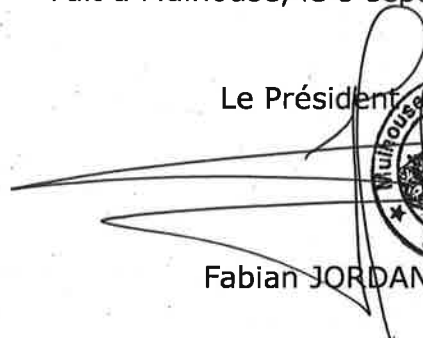
- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- VU l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;
- VU la délibération du Conseil de Mulhouse Alsace Agglomération du 18 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU L'arrêté de création de la régie de recettes « MUSEE DE LA MOTO – LA GRANGE A BECANE » du 16 janvier 2017 ; l'arrêté modificatif du 11 mai 2017 ;
- VU l'avis conforme du Comptable du 8 septembre 2023.

arrête,

- ARTICLE 1 :** L'article 7 de l'arrêté d'origine est modifié comme suit :
- « Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500€. »
- ARTICLE 2 :** Il est rajouté un article à l'arrêté d'origine :
- «Un compte de dépôt de fonds au trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la DDFIP du Haut-Rhin»
- ARTICLE 3 :** Toutes les autres dispositions de l'arrêté d'origine restent inchangées.
- ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 8 septembre 2023

Le Président

Fabian JORDAN

Destinataires :

- Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sous-préfecture, Transmission Ixbus
- Secrétariat Général, 2 exemplaires
- Le régisseur Monsieur Demesy
- Direction attractivité, développement touristique et culturel
- Direction Finances
- Direction Ressources humaines